



Assemblée générale

Distr. limitée
28 décembre 2009
Français
Original : anglais

**Soixante-quatrième session
Cinquième Commission**

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations

Incidences sur le budget-programme concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

A. Situation des droits de l'homme au Myanmar

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.3/64/L.36**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/63/L.36, des ressources supplémentaires d'un montant total de 1 159 100 dollars seront nécessaires au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 pour que se poursuive la mission de bons offices du Secrétaire général relative à la situation au Myanmar. L'ouverture des crédits correspondants est demandée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité publié sous les cotes A/64/349 et Add.1.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ A/C.5/64/9.

² A/64/7/Add.14.



B. Institutionnalisation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/64/L.27

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/64/L.27, des ressources supplémentaires d'un montant total de 1 948 900 dollars (montant net : 1 777 700 dollars) seront nécessaires au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, ce montant se répartissant comme suit : 1 408 600 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques), 369 100 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et 171 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). La question de l'ouverture des crédits correspondants pour l'exercice biennal 2010-2011 sera examinée conformément aux procédures régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.

C. Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/64/L.64

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁵ et le rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.2/64/L.64, des ressources supplémentaires d'un montant total de 1 689 300 dollars seront nécessaires au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, ce montant se répartissant comme suit : 1 433 000 dollars au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), 27 000 dollars au chapitre 28F [Administration (Vienne)] et 229 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). La question de l'ouverture des crédits correspondants pour l'exercice biennal 2010-2011 sera examinée conformément aux procédures régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.

³ A/C.5/64/11.

⁴ A/64/7/Add.17.

⁵ A/C.5/64/12.

⁶ Voir A/C.5/64/SR.21.

**D. Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable**

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.2/64/L.59**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général⁷ et le rapport oral correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.2/64/L.59, des ressources supplémentaires d'un montant de 516 100 dollars seront nécessaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. La question de l'ouverture des crédits correspondants pour l'exercice biennal 2010-2011 sera examinée conformément aux procédures régissant l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.

⁷ A/C.5/64/13.